



Réunion « déclinaison du PNP à la F3SCT du CSA Forêt-Agriculture » le 8 octobre 2024

Paris, le 14 octobre 2024

L'UNSA était représentée par Jacques Delcey, Fabienne Durand, Gaël Guedes et François Roy.

Ce groupe de travail de la FS du CSA Forêt Agriculture était animé par le sous-directeur « gouvernance et pilotage » en présence de l'inspecteur santé et sécurité au travail (ISST).

A titre liminaire, l'UNSA rappelle que les conditions de travail restent difficiles en SEA. Les agents exténués restent mobilisés pour que l'acompte 1^{er} pilier de la PAC 2024 parvienne sur les comptes des agriculteurs le 15 octobre. La sérénité n'est toujours pas au rendez-vous avec un outil informatique encore défaillant et des dispositifs d'aide d'urgence qui se succèdent sans fin.

Autre constat alarmant : l'encadrement de proximité souffre lui aussi, certains agents sont en arrêt de travail depuis des mois, d'autres fuient. Difficile de recruter car le vivier est raréfié.

Ce groupe de travail a vocation à décliner le PNP - Programme National de Prévention des risques professionnels 2024-2027, dans le périmètre du CSA FA. Ce périmètre inclut les agents affectés sur les missions agricoles et forestières en DDT(M) et en DRAAF, ainsi que les agents forestiers affectés à l'ONF.

Une première réunion le 9 juillet a défini deux axes de travail prioritaires contenus dans l'**objectif 5** : développer une approche intégrée d'amélioration des conditions du travail, mobilisant l'**analyse de l'activité de travail** et dans l'**objectif 6** : agir sur la prévention primaire de risques prioritaires. Ces deux objectifs s'avèrent imbriqués.

En ce qui concerne l'objectif 6, le groupe de travail met en évidence deux risques auxquels les agents en SEA sont spécifiquement exposés en raison de la relation à l'utilisateur qui est au cœur de leur métier.

1°) le risque incivilités/agressions/violences physiques et verbales. Ce risque est exacerbé en période de crise agricole et il convient de bien le cerner.

Les représentants du personnel réagissent au terme « incivilités » et demandent qu'il soit banni. En effet, ce sont bien des agressions que les agents subissent au quotidien dans les SEA, allant dans certains cas jusqu'au harcèlement (répétition des faits). Les agents forestiers de l'IGN sont eux aussi confrontés au refus des usages propriétaires de les laisser passer pour effectuer leurs travaux, ce qui nécessite parfois le renfort de la marée-chaussée. Dans de rares cas, c'est un fusil chargé qui est pointé sur eux. La consigne est alors de se retirer et c'est la hiérarchie qui prend le relais. Les agents de l'ONF constatent eux-aussi une évolution du comportement des usagers de la forêt, d'où la nécessité de renforcer là aussi la mission police – fonctionnaires armés.



Les agents exposés à ce risque sont ceux chargés de l'instruction des dossiers, en contact physique, téléphonique ou par courriel avec les agriculteurs. Ce risque est exacerbé dans le contexte actuel de crise agricole qui accentue l'incompréhension des exploitants, lesquels font face à des difficultés économiques importantes.

Les agents chargés des contrôles terrain PAC sont également plus exposés dans le contexte actuel de crise agricole car les contrôles sont plutôt mal vécus par les agriculteurs qui y voient un risque de perdre des aides en cas d'anomalie constatée.

Proposition pour prévenir ce risque : former tous les agents des SEA à l'accueil des agriculteurs pour éviter d'en arriver à une situation de violence, former tous les contrôleurs à adopter la posture adéquate en contrôle terrain.

En cas de réalisation de ce risque, rappel de la procédure de signalement et d'accompagnement des agents victimes.

Contrôle unique : Ce sujet a fait l'objet d'un audit interministériel « mission en agriculture ».

L'UNSA s'est mobilisée pour cet audit, a consulté le terrain et fait remonter aux auditeurs des situations et propositions concrètes. Les agents en charge des contrôles terrain sont en attente de solutions, de soutien et de sécurité dans leurs missions. Les agents en charge de la coordination de ces contrôles sont en attente de précisions sur la mise en œuvre du contrôle unique, avec toujours la même priorité d'assurer la sécurité des contrôleurs. La profession agricole est aussi en attente de contrôles moins complexes et moins anxiogènes pour eux.

L'administration indique qu'une solution réglementaire -projet de décret interministériel- est suspendue à la décision du nouveau Premier Ministre. Elle rappelle que le contrôle unique s'inscrira dans le cadre réglementaire européen actuel -respect des taux de contrôle- et se traduira par une coordination renforcée.

En parallèle, la réalisation d'un outil national de coordination -annoncée en réunion des coordonnateurs de contrôle le 1^{er} octobre- est inscrite sur la feuille de route numérique ministérielle 2025. Cette mesure contribuera à parfaire la sécurité des contrôleurs par un échange d'informations élargi qui viendra alimenter la coordination élargie.

Le SEA n'est pas que la PAC, d'autres missions -les aides d'urgence et conjoncturelles- sont impactées par des promesses de paiement non tenables ! Les agents sont également mis sous pression par les annonces intempestives des gouvernants relayées par les préfets pour tenir les délais. La profession agricole impose le délai de paiement des aides promises...

Proposition : Vérifier préalablement le temps administratif et la faisabilité des promesses. C'est un passage obligé pour éviter cette pression aux équipes. L'UNSA en appelle à la responsabilité des décideurs politiques.

2°) le risque d'exposition aux agents chimiques dangereux que sont les produits phytopharmaceutiques.

Les agents des SEA qui se déplacent sur le terrain pour contrôler la conditionnalité des aides PAC, ceux des DRAAF qui contrôlent spécifiquement l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, leur stockage, le local, le pulvérisateur, l'ensemble de ces agents peuvent être amenés à rentrer dans les parcelles traitées avant le délai de ré-entrée (DRE). C'est potentiellement le cas lorsque les agents des SRAL se dépêchent sur le terrain pour prélever des végétaux traités lors des signalements de surmortalité d'abeilles.

Après vérification, il est noté que ce risque d'exposition aux produits phytopharmaceutiques n'est pas identifié dans les DUERP des DDT(M).

L'UNSA demande donc que les DUERP soient actualisés sur ce point et que la gravité de ce risque soit évaluée.

En effet, les études récentes démontrent un lien de présomption fort entre l'exposition professionnelle aux produits phytos et six pathologies dont le cancer de la prostate, la maladie de Parkinson, des troubles cognitifs, la bronchite chronique. Des effets sur la descendance des personnes exposées sont également observés, d'où la demande de l'UNSA d'un suivi médical individuel renforcé afin de détecter au plus tôt les prémices d'une maladie professionnelle.

Pour approfondir les travaux de ce groupe de travail, une réunion de travail dédiée au plan d'action en SEA sera organisée début 2025 et orientée sur les angles formation et communication.